

Campagne 2009 d'augmentation Terza sans questionnaire de santé



- **Nous évoluons avec nos clients**
- **Vos clients profitent!**
- **Vous profitez**
- **Les conditions-cadre**
- **Développement**

Les besoins changent: avec l'âge, les questions liées à la retraite prennent de l'importance. Ainsi d'une part les exigences par rapport au niveau de vie augmentent, et d'autre part beaucoup de clients ont plus d'argent à disposition pour la prévoyance. Raison pour laquelle la PAX lance une campagne d'augmentation Terza simple et avantageuse.

Nous évoluons avec nos clients

Il y a encore quelques années, cette question était secondaire, tout à coup elle devient centrale. Un client actif a conclu une prévoyance liée avec une prime annuelle de CHF 2'000.-. Depuis ce moment-là, il a travaillé déjà quelques années et son expérience s'est répercutée positivement sur son salaire. Il est grand temps de vérifier une nouvelle fois son plan de prévoyance !

Vos clients profitent!

- Nous voulons que l'épargne de prévoyance soit facile pour nos clients. C'est la raison pour laquelle nous renonçons au questionnaire de santé pour cette campagne d'augmentation Terza (→ voir les conditions cadre)
- Les clients peuvent facilement adapter leur objectif d'épargne et économiser ainsi encore plus au niveau des impôts.
- Le taux d'intérêt technique selon les tarifs par classe d'âge est aussi en augmentation! Malgré la baisse du taux technique (1.75%) dès le 01.01.2010, le client profite d'un taux technique attractif de 2% ou même 2.5% !

Vous profitez!

- C'est un excellent argument pour entrer en contact avec votre client – peut-être a-t-il encore d'autres besoins ?
- L'augmentation de prime accroîtra votre production 2009.

Conditions cadre

Certaines règles doivent pourtant être respectées. Les critères suivants doivent être remplis pour une augmentation Terza sans examen de santé:

- Durée de la campagne** du 1^{er} octobre au 10 décembre 2009 (fin de la production 2009)
- Moment de la mutation** augmentation pour le mois déterminant 2009, pour l'échéance de la prime uniquement dans des cas d'exception (temps de traitement plus long → le commissionnement n'a lieu qu'une fois que l'augmentation est conclue)
- Augmentation max.** CHF 1'200.- sur la prime annuelle, la limite de la déduction fiscale autorisée ne devant dans ce cas pas être dépassée (CHF 6'566.- pour les personnes affiliées à une prévoyance en faveur du personnel / CHF 32'832.- pour les travailleurs indépendants).
- Automatisme** pas d'augmentations automatiques lors de l'adaptation du montant limite
- Personnes concernées** pas de cas de prestation ou de polices avec aggravations
- Génération tarifaires** 2003 → taux technique garanti de 2 %
1999 → taux technique garanti 2,5 %

- Vous n'avez pas à vous occuper des personnes admises. Votre organisation de vente a déjà reçu une liste sur laquelle figurent tous les clients qui sont admis pour cette campagne d'augmentation.

- Bien entendu, d'autres clients peuvent également demander des augmentations Terza indépendantes de cette campagne. Les questions de santé habituelles sont toutefois nécessaires pour ce faire.

Annexe



Campagne 2009 d'augmentation Terza Demande d'augmentation de prime

■ Informations concernant le preneur d'assurance et la police

No de police _____ AG/courtier _____
Nom _____ Prénom _____
Rue/no _____ NPA/localité _____
Date de naissance _____

■ Demande

Je demande l'augmentation de prime suivante pour la police susmentionnée à compter du mois déterminant 2009 (au maximum CHF 100 par mois, c.-à-d. CHF 1'200.- par an):

- Ancienne prime nombre de fractions _____ CHF _____
(exemple de paiement mensuel: 12 fractions à CHF 200.-)

- Nouvelle prime nombre de fractions _____ CHF _____

Veuillez noter: Les limites des déductions fiscales autorisées ne doivent pas être dépassées. Celles-ci sont de CHF 6'566.- par an (CHF 547.15 par mois) pour les personnes affiliées à une prévoyance en faveur du personnel et de CHF 32'832.- par an (CHF 2'736.- par mois) pour les travailleurs indépendants.

■ Déclaration

Je jouis de mon entière capacité de travailler et ne souffre d'aucune séquelle d'un accident, d'une maladie ou d'une maladie congénitale.

L'augmentation est constituée au moment de l'acceptation écrite de la demande d'augmentation par la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA (ci-après PAX) et de l'envoi de l'avenant à la police. Le fait de payer l'avance sur prime ne donne pas encore droit à une protection d'assurance augmentée. Si la PAX refuse votre demande, le montant que vous aurez versé sera imputé sur des primes dues maintenant ou dans le futur. Le montant versé ne porte pas intérêt.

Lieu/date

Signature